

10 CENTIMES

10 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE DROIT DE GRÈVE

Pour le relèvement de notre pays... atteint par la guerre qu'il n'a pas voulu...

Amis, si nos transports marchent si peu et si mal, si les accidents des chemins de fer sont si graves et si fréquents...

De même, si toutes les denrées sont à un prix si élevé, si les œufs, le beurre et la viande sont si chers, c'est la faute aux grèves!

Donc, supprimons les grèves et tout sera pour le mieux dans notre douce France. Et pour supprimer les grèves, le moyen est fort simple: il n'y a qu'à supprimer le «droit de grève».

Comment? Voilà ce que l'on ne nous dit pas. Et voilà aussi ce qu'on est incapable de rédiger en un texte de loi. Le prétexte invoqué, c'est que des grèves politiques ont été suggérées.

Une grève contre ce prétendu danger, idée émise, elle fera son chemin. Vous aurez beau faire remarquer qu'une grève ne s'est produite dans les chemins de fer, et proclamer qu'à aucun moment les cheministes n'ont cessé le travail, les artisans de cette campagne de presse n'en démentiront pas. C'est la grève qui est responsable de la situation lamentable de nos réseaux.

Les cultivateurs sans propriété, pas plus que les ouvriers n'ont point fait grève, direz-vous encore. On vous répondra tout de même que c'est à la grève qu'on doit le prix exagéré des œufs et de la viande de boucherie.

Puisqu'on veut supprimer cette arme ouvrière, puisqu'on veut imposer aux travailleurs le travail forcé, on ne négligera aucun argument, bon ou mauvais, pour obtenir le résultat recherché. Mais comment forcera-t-on les ouvriers à travailler alors qu'ils s'y refusent? N'est-ce pas que cela n'ira pas tout seul.

A la vérité, ce sont là des menaces vaines, et surtout inutiles et dangereuses. Aux salariés de tout ordre, de tout métier et de toute industrie, on a accordé, en 1864, le droit de coalition qu'est le droit de grève. En 1884, le droit syndical à son tour était reconnu. Et c'est en 1920, après la belle et héroïque conduite des travailleurs qui sont partis aux armées pour la défense du pays, aux sans-le-sou, les sans-propriété, aux tout le sacrifice pour le pays a été complet puisqu'ils ne défendaient que lui et non des intérêts égoïstes et puissants, c'est après cette tourmente tragique qu'on veut leur enlever l'arme suprême qui leur permet de résister à l'exploitation.

Les possédants, aujourd'hui, sont donc si avides de profits qu'ils veulent une classe ouvrière désarmée et par conséquent, impuissante à toute revendication, à toute défense contre l'arbitraire?

Car enfin, si les travailleurs solidement groupés, bien solidaires dans leurs syndicats, ont à opposer à leurs employeurs que la justice de leur cause, on sait très bien ce qui en advient. Ils seront complètement livrés à l'arbitraire des employeurs, ils seront désarmés dans l'impossibilité absolue de résister aux exactions, aux injustices, et incapables de traiter de force à force pour déterminer les conditions de travail de salaire.

Je ne sais s'il faut admirer ou plaindre ces journalistes et députés qui croient en avoir fini par des formules ou des lois du libre exercice de la grève qui est une des conséquences de l'évolution capitaliste elle-même et de la concentration ouvrière répondant à la concentration industrielle et capitaliste.

Et il sera curieux de voir comment les pouvoirs publics, pourront interdire la grève qui reste aux mains du prolétariat organisé comme un moyen possible de sommation aux pouvoirs publics et au patronat, pour résister aux injustices ou pour obtenir des réformes ou des conditions meilleures de travail qu'on lura systématiquement refusées.

La grève reste aux mains des travailleurs un moyen nécessaire de sommation, de défense et de revendication. Mais ce droit auquel elle tient, ce droit qu'on ne peut ni ne doit supprimer à la classe ouvrière, elle n'en usera que contrainte et forcée. Elle en restera maîtresse. Elle ne se laissera pas entraîner à l'action stérile et fanfaronne par des politiciens sans responsabilité, elle ne se laissera pas manœuvrer par des étrangers à son action, à son recrutement.

Les deux dangers, atteinte à leurs droits et entraînement dans des entreprises politiques, les travailleurs syndiqués sauront les éviter.

J. LAUCHE, Député de Paris.

Pour reconstituer le mobilier professionnel LES SINISTRÉS POURRONT TOUCHER 16.000 FRANCS D'AVANCES

Paris, 7 janvier. — M. André Tardieu vient de décider de porter de 10.000 à 15.000 francs le maximum des avances qui peuvent être accordées pour la reconstitution de leur mobilier professionnel indispensables aux sinistrés appartenant aux professions libérales: médecins, pharmaciens, vétérinaires, officiers ministériels et publicitaires.

La semaine prochaine sera une grande semaine politique

Elle verra les Elections Sénatoriales, la rentrée des Chambres, l'Election Présidentielle et la retraite du Cabinet.

Paris, 7 janvier. — La semaine prochaine sera une grande semaine politique. En effet, c'est dimanche prochain, 11 janvier, qu'ont lieu les élections sénatoriales. Le mardi 13 a lieu la rentrée des Chambres. Le samedi 17 l'élection du Président de la République. Le lendemain, dimanche, la retraite du cabinet Clémenceau.

Le Prix de la Victoire

IL EST SUPPORTÉ SURTOUT PAR... LES DRAPEAUX! Dans son rapport sur le budget du service du matériel, chargé de tous les achats intéressant les services du département et de la ville, M. Reisz, conseiller municipal de Paris, établit la hausse considérable survenue sur les fournitures de bureau et en général sur tous les objets depuis 1914.

L'augmentation est de 400 p. c. sur le papier, 510 p. c. sur les cahiers scolaires, 250 p. c. sur le mobilier, 540 p. c. sur le savon, 526 p. c. sur les huiles, 257 p. c. sur les suifs, bougies et rats de cave, 408 p. c. sur les fers, 128 p. c. sur le bois de chêne, 378 p. c. sur le bois de sapin, 423 p. c. sur la résine, 200 p. c. sur le blanchissage, 225 p. c. sur les vêtements et... 666 p. c. sur les drapeaux.

LE MIDI VA BOUGER

contre la vie chère Marseille, 7 janvier. — Devant la hausse constante du coût de la vie, l'Union départementale des syndicats ouvriers des Bouches-du-Rhône a organisé des meetings pour protester dans les divers quartiers de la ville, et dans tout le département.

Grève de... mercantis

Foix, 7 janvier. — Les laitiers viennent de voter la grève générale pour protester contre les prix exorbitants des laitiers. Ils ont décidé d'avoir porté le prix du lait de 0,55 à 0,80 le litre.

Les Avoués avouent une triste situation

LE MINISTRE DE LA JUSTICE VA EXAMINER LEURS REVENDICATIONS Paris, 7 janvier. — La Commission exécutive des avoués de France, composée de MM. Simonet et Castillard, sénateurs, M. Gaston Vidai, député, vice-président du groupe des combattants, et de MM. Lignier et Deschamps, a été reçue ce matin par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Naul.

Le Ministre de la Justice, sur l'exposé de la situation très critique faite aux avoués de France, et surtout aux avoués mobilisés, aux veuves et aux orphelins de ceux morts pour la France, a promis de s'intéresser à la réduction définitive du tarif jusqu'à la réception d'une note contenant le minimum des revendications reconnues jusqu'à ce jour. Les avoués ont promis de ne pas accepter une réduction sans compromettre d'une façon regrettable la situation des avoués de France.

Le Mutilé de guerre n'est pas manchot

IL BLESSA DEUX DE SES CINQ AGRESSEURS ET LES JETA A L'EAU Bordeaux, 7 janvier. — Un mutilé de la guerre, Jeanart, 27 ans, gardien à bord du voilier "Argonne", chargé de fûts de rhum avant été attiré la nuit dernière par des rôdeurs, rinosa avec son arme, et blessa deux de ses agresseurs. Trois autres individus qui participèrent au coup ont pu prendre la fuite.

La mort l'avait épargné, il alla vers elle

La Rochelle, 7 janvier. — Le sergent Jousseaume, du 3e R. Inf. coloniale, décoré de la Médaille Militaire, de la croix guerre avec quatre citations, s'est suicidé d'un coup de revolver dans la bouche. La mort a été instantanée.

Les Américains s'en vont

APRÈS LES VIVANTS, LES MORTS UN CONVOI DE VINGT MILLE CERCUEILS. Le Gouvernement français a donné son consentement à l'envolement des restes de tous les soldats américains morts en France en dehors de la zone des armées. Le nombre en est environ 20.000. Les travaux d'exhumation commenceront dans deux mois environ, sous la direction du colonel américain Reithers, ayant sous ses ordres un certain nombre d'officiers et deux cents techniciens des bases des Etats-Unis.

En raison de la crise des transports, les premiers corps exhumés seront ceux des soldats enterrés dans les bases de Brest, Saint-Nazaire et Bordeaux. Les Etats-Unis envoient, d'ailleurs, en France, un certain nombre de camions pour faciliter le transport de ces corps. Chaque corps sera placé dans un cercueil plombé, lequel sera ensuite mis dans une caisse de bois, en vue de l'embarquement pour les Etats-Unis.

Le colonel Reithers croit que ces opérations exigeront à peu près un an. Aucun soldat américain ne sera exhumé, sauf par le service qu'il dirige.

AU SÉNAT BELGE

Des Elus Socialistes sont invalidés Bruxelles, 7 janvier. — La commission sénatoriale chargée de se prononcer sur la validité du mandat des sénateurs socialistes élus par la ville de Bruxelles, et qui ne remplissent pas certaines conditions d'éligibilité, a conclu par 15 voix contre quatre de l'invalidation des pouvoirs de ces sénateurs.

La commission constituée dans le même but pour les sénateurs socialistes d'Anvers s'est également prononcée pour l'invalidation par 16 voix contre 9.

PRÉDICTIONS

Un almanach anglais, rédigé par une carte manieenne célèbre à Londres, nous donne quelques pronostics pour 1920: 1. L'armée nouvelle apportera paix et prospérité. 2. Beaucoup de pluie. 3. Une amélioration de la situation internationale.

Merci, Madame... Enfin, que troisième triomphe parvenu à nous consoler des deux premiers.

LES SCANDALES DES R. L.

Contre l'Etat Mercantile

Une prétention injustifiée des Pouvoirs Publics. — Il faut que... la résistance s'organise... On a pu lire hier, à cette place, la lettre de Basly protestant auprès du ministre des Régions Libérées contre le scandale de l'Etat Mercantile de l'Etat de la misère qui règne aux pays dévastés. Car c'est véritablement scandaleux de voir le service des Transports réaliser des bénéfices de mercantile sur le dos des communes sinistrées qui sont obligées de passer par ses exigences pour recevoir les approvisionnements indispensables à leurs populations.

Il est nécessaire de revenir aujourd'hui sur cette situation, car elle est le symptôme d'un singulier état d'esprit qui, si on le laisse se généraliser, présente les plus grands dangers pour les régions dévastées par la guerre: il ne tenait rien moins qu'à permettre à l'Etat d'éluder ses obligations que la France a contractées vis-à-vis des départements ruinés.

Le procédé, dont la simplicité le dispute au jésuitisme, consiste à créer, aux sinistrés, particulièrement aux collectivités, un compte débiteur qu'on oppose, au moment venu, au contre créditeur pour leur dire: «Parfait! le Trésor vous doit 1.000 francs pour vos dommages de guerre; mais vous lui devez 995 francs pour ceci et pour cela. Tenez! voilà cent sous; nous sommes quittes».

Déjà M. Klotz a esquissé le mouvement en concluant que les contribuables en compte avec le Trésor... hez: les pauvres bougres dont les biens ont été pulvérisés par la mitraille allemande... ou alliée... ne paieront pas leurs contributions... ou se contentera de les porter à leur débit dans leur compte de dommages de guerre. Grand merci de la bonne gracieuse M. Klotz; mais vous ne pouvez ignorer le principe d'après lequel «donner et retenir ne vaut».

Vous semblez oublier aussi les solennels engagements pris par les chefs du gouvernement, au moment où l'écrasement des provinces du Nord permettait de sauver Paris et le Midi, lorsqu'ils venaient proclamer à la tribune du Parlement la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Nous, nous ne pouvons et ne voulons l'oublier et nous mettons le pays en garde contre ceux qui, fuyant par lequel on cherche à éluder ces engagements.

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Nous, nous ne pouvons et ne voulons l'oublier et nous mettons le pays en garde contre ceux qui, fuyant par lequel on cherche à éluder ces engagements.

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

Le coup des impôts dont on imputera sans doute le montant pour 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sur les dommages de guerre, est un mauvais coup dont nous devons nous défendre. Payez nous d'abord, permettez-nous de rétablir la solidarité de la France et le droit intégral à la réparation pour ceux dont le sacrifice rachète la stupidité et l'aveuglement des hommes qui avaient conduit le pays «au bord du gouffre».

CRIME DE JALOUX

Un mouscronnois est venu à Tourcoing tuer sa femme

Hier matin, un meurtre s'est commis dans des circonstances si rapides qu'il n'a éveillé l'attention de personne et qu'avant accompli son crime, le coupable a pu s'enfuir sans difficulté. C'est dans un mouvement prémédité de jalousie, à la suite d'une femme, d'un coup de revolver tiré à bout portant.

Un ménage désuni

Emile Vandewale, âgé de 36 ans, sujet belge, travaillant comme vendeur de nuit à l'usine des produits chimiques de Mouscron, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans.

Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

Emile Vandewale, mobile et actif, et Hortense Merckier, âgée de 35 ans, étaient mariés depuis treize ans. Ils avaient eu deux enfants, morts en bas âge, et bienôt avaient fait mauvais ménage. Toutefois, jusqu'en 1914, ils habitaient ensemble à Mouscron.

DU CHARBON! DU CHARBON!

LES VERBERIES DE FRESNES ET D'ESCAUPTONT doivent cesser leur fabrication

Les ouvriers condamnés au chômage forcé ont dignement manifesté contre cette lamentable situation.

Produire avant tout, a déclaré M. Loucheur, lors des élections. M. Loucheur a raison. Mais il faut nous aider à nous occuper des moyens de produire.

Dans maintes réunions publiques, M. Loucheur a dit: «Je connais les gens du Nord; je suis de Roubaix; j'ouvrier ne demande qu'à travailler. Hélas, il ne peut le faire. En voici un exemple».

Quatre fois, après la bataille de la Marne, avait malheureusement les provinces envahies de charbon, qui s'y connaissent pour leur part des ressources du pays, s'efforcèrent, outre autres choses, de ramasser l'or que cachait l'industrie malheureuse des provinces envahies du Nord. Des banques spéciales furent créées; elles furent malheureusement alimentées par des courtiers, mauvais Français, à qui l'on payait des primes allant jusqu'à 200 pour cent.

Drumont et sa maîtresse se livrèrent à ce criminel trafic, qui leur valut en échange, faveurs et privilèges de la commandant; ils menaient joyeuse vie, alors que leurs collègues souffraient de la faim; avaient chevaux et voitures, recevaient à leur table les «diabes verts», avec qui ils faisaient bombance; et quand vint le 11 novembre 1918, à l'heure de l'évacuation, ces malheureux, n'ayant rien fait pour leur pays, se rendaient à Bruxelles dans un train de voyageurs. Après l'armistice, à leur retour à Valenciennes, la police mobile opéra la saisie, chez un logeur qui les hébergeait, de deux valises contenant environ 200.000 francs en or, titres et billets de banque.

L'affaire était conséquente: vingt témoins cités par l'accusation, vingt confessions à la barre du Conseil, des opérations criminelles effectuées par les prévenus. Le lieutenant boche Tolckdorf, ancien chef de la commandantur de Valenciennes, qui la justice militaire française reproche divers actes de violence, fournit également quelques éclaircissements sur le fonctionnement de la commandantur.

Comme excuse, Drumont invoque la contrainte imposée par les autorités boches qui menaient l'envoyer dans un bataillon de discipline, s'il se refusait à faire le drainage de l'or; quant à la fille Lecœuvre, elle prétend n'avoir trempé en rien dans les agissements de son amant.

M. le commandant Maclart-Grammont, commissaire du gouvernement, prononce un avertissement, révoquant l'infâme conduite de Drumont, au bénéfice des circonstances atténuantes.

M. Valenti, du barreau de Paris, présente la défense de Drumont, qu'il s'efforce de présenter comme un faible, qui n'a pas su résister à la tentation des offres boches effectuées.

M. Spriet défend la fille Lecœuvre, dont le seul tort aurait été d'être la maîtresse d'un aussi triste personnage que Drumont.

Après quelques minutes de délibération, le Conseil condamne Drumont Marcel à dix ans de travaux forcés, cinq ans d'interdiction de séjour, et la fille Lecœuvre à la peine de trois ans de prison.

De bons français sont vengés

LEUR DENONCIATRICE EST CONDAMNÉE A CINQ ANS DE PRISON

Pour avoir dénoncé plusieurs de ses concitoyens, qui cachèrent des soldats français blessés, et occasionné leur emprisonnement ou leur déportation par les Allemands, la dame Guiffé, de Laigny (Aisne), a été condamnée à cinq ans de prison.

AUX CONSEILS DE GUERRE

THUMEREL, LE MARCHAND D'OR, A PARLE, ET...

Le capitaine Richard, du 1er Corps de guerre, a interrogé longuement hier Thumerel, de Lille, inculpé de trafic d'or, et d'intelligences avec l'ennemi.

L'interrogatoire a porté principalement sur les opérations effectuées avec certaines banques et comptoirs financiers Liégeois.

RICHARD-LE-TRAITE VA ENFIN ETRE INTERROGÉ

Depuis le 3 septembre dernier, c'est-à-dire depuis l'annulation de l'instruction de son procès, le traité Richard n'avait pas été entendu par l'officier rapporteur s'occupant de son affaire. Une quantité de témoins par contre, avaient été appelés à déposer, malgré les demandes répétées de l'avocat de l'inculpé, sollicitant des confrontations de son client avec ses accusateurs. Aujourd'hui après-midi, pour la première fois depuis cette éclipse, Richard subira un interrogatoire en présence de M. Moithey, son défenseur. L'instruction de cette grave affaire tire à sa fin, et repassera prochainement devant le 3e Conseil de guerre.

LE CURÉ DE MONTIGNY SERA JUGÉ A PARIS

Le 3e Conseil de guerre, qui s'occupait de l'instruction de l'affaire Cossard, le curé de Montigny-en-Gohelle, inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de collaboration à la «Gazette des Ardennes», s'est dessaisi de cette affaire qui a été renvoyée devant le 1er Conseil de guerre de Paris, seul compétent pour cette dernière inculpation.

DEUX NOUVEAUX EMBŒCHÉS

Des mandats d'amener ont été lancés contre les nommés Courbe Lucien, instituteur au Mans, domicilié à Lille, pendant la guerre, et Jaglière Frédéric, de Sens, originaire de Paris, tous deux inculpés d'intelligences avec l'ennemi.

IL VOLA, ON L'A BOULÉ

Le soldat Desmoulin, Robert du 151e R.A.P., inculpé de vols militaires, a été incarcéré hier à la Citadelle de Lille.

LE PINARD QUI TUE

UN PARI STUPIDE Dans un café de Bellocourt, près de Valenciennes, le 30 décembre 1919, le 386e régiment de P. C. fit le pari de boire deux litres de vin sans y parvenir. Le gagnant fut parti, mais mourut de congestion foudroyante quelques minutes après.

Coup dur aux Embœchés

BAGNE ET PRISON pour les March